

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



22 mars 2022

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| * Photo : Coucher de soleil à Romanens | la Une |
| * Sommaire, Administration communale, Numéros utiles et Défibrillateur | p. 2 |
| * Le mot du Syndic | p. 3 - 4 |
| * Assemblée communale du mardi 10 mai 2022 et Association de la maternelle « Les Lapins Bleus » | p. 5 |
| * Résumé de l'Assemblée communale du jeudi 16 décembre 2021 | p. 6 |
| * Cartes journalières CFF et covoiturage ainsi que les Comptes communaux 2021 | p. 7 à 9 |
| * Investissement complémentaire 2022 et La diffusion d'informations via l'app « iGruyère » et Facebook | p. 10 |
| * Travaux en cours et Projet du volet éolien - votations communales du 15 mai 2022 | p. 11 |
| * Secours Sud fribourgeois : statuts de la nouvelle association | p. 12 |
| * Message de la commission seniors et Habiter de manière plus sûre à un âge avancé | p. 13 |
| * Projet « EMS Gruyère - Horizon 2030 » | p. 14 - 15 |
| * Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) : statuts | p. 15 - 16 |
| * Vœux du Conseil communal et Guerre en Ukraine | p. 16 |
| * Déchetterie et Les entreprises sâloises | p. 17 |
| * Du changement à la commune | p. 18 |
| * Pensez aux vacances c'est bien ! Mais à vos papiers d'identité aussi...!, Bourse d'étude et d'apprentissage, Agenda des manifestations et Information de la FSG Sâles | p. 19 |
| * Page ouverte à... l'Association culturelle « La Lisière » | p. 20 |

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
commune@sales.ch
www.sales.ch

**Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 11h30 et de 13h à 16h**

Fermé le mercredi après-midi

**du 25 juillet au 5 août 2022,
l'administration sera fermée,
réouverture le 8 août 2022, à 8h**

*Nous vous remercions de votre
compréhension et vous souhaitons d'ores
et déjà un très bel été !*



NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
Service de piquet 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

Corps sapeurs-pompiers intercommunal
Officier de piquet
☎ 079 911 16 27

DEFIBRILLATEUR

**En cas d'urgence, un défibrillateur est
disponible au**

**Centre sportif La Lisière
à gauche de la porte principale (extérieur)**

LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants de la Commune de Sâles,

La prochaine assemblée communale aura lieu le mardi 10 mai 2022 et traitera tout spécialement les comptes 2021.

Comptes 2021

Les comptes 2021 bouclent sur un déficit de CHF 186'229.12. Les charges de fonctionnement sont en augmentation constante alors que les produits sont en baisse. À terme, une augmentation du taux d'imposition communal, actuellement à 0.80 cts, paraît inévitable.

En effet, la solution miracle pour diminuer les charges n'existe pas. Vous trouverez, en page 7, 8 et 9, les comptes de résultats et d'investissements, accompagnés d'une analyse ainsi que des justifications des écarts par rapport au budget.

L'avenir financier ne s'annonce pas mieux avec le résultat de l'EMS de la Sionge qui prévoit un déficit important et des charges liées en hausse. Les prochaines années, l'intégration de projets au niveau du district aura des conséquences financières importantes (EMS 2030, Option Gruyère, Centre sportif régional).

Vous retrouverez les comptes complets sur le site internet de la commune www.sales.ch ainsi qu'à l'administration communale.

Restaurant de la Couronne

À la suite au départ à la retraite des tenanciers du Restaurant de la Couronne, il a été mis en évidence que ce bâtiment nécessite d'importants travaux de rénovation afin de conformiser les installations, notamment la cuisine. Rapidement, ces démarches ainsi que la recherche d'un nouveau gérant/une nouvelle gérante ont été entreprises, bien que la situation actuelle (après COVID-19) dans le milieu de la restauration soit toujours difficile.

Plusieurs annonces ont été publiées dans la presse locale et des journaux spécialisés, sans succès à ce jour. En parallèle, ce mandat a été confié à une agence immobilière afin de nous soutenir dans cette action.

Avec l'appui de la commission financière, de premiers frais ont été engagés afin d'évaluer les coûts de remises aux normes (celle-ci étant très contraignantes) de la cuisine. Les éventuels investissements seront proposés à l'Assemblée communale, en temps opportun.

Investissements à venir

Depuis de nombreuses années, l'entretien du réseau routier est également une préoccupation pour le Conseil communal.

Vous trouverez donc en page 10, la présentation d'un engagement pour la Route du Rontet qui est, effectivement, dans un état catastrophique et nécessite des travaux urgents afin de préserver le fond.

Lors des travaux de colmatage entrepris en 2021, il a été mis en évidence que le tronçon supérieur (le fond étant sain) de la Rosaire - *depuis l'administration communale jusqu'au ruisseau de Pra-Martin (en face du garage Brodard)* - méritait d'être refait dans un avenir proche.

Sociétés locales et vie villageoise

Lors de la période difficile que nous venons de vivre, les relations humaines ont été mises à dure contribution pour chacun d'entre nous.

La commune a alors fait son maximum pour soutenir ses sociétés locales, en leur mettant à disposition des locaux, leur permettant de maintenir leurs activités, dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil communal encourage les citoyens à participer aux activités proposées ainsi qu'à rejoindre les sociétés, toutes plus dynamiques les unes que les autres, afin de faire vivre nos villages ! Vous trouverez les coordonnées des représentants sur le site internet de la commune.

Depuis le XIXe siècle, les enfants fribourgeois se déplacent de maison en maison pour annoncer l'arrivée du printemps en chansons. Cette année, le 1^{er} mai tombant un dimanche, ils fredonneront le samedi 30 avril 2022.

La tradition veut aussi que les Jeunesses de Sâles et Maules chantent le début des beaux jours. En raison de la soirée de gym, reportée à cette date, nos jeunes se produiront le week-end suivant.

Réservez, aux petits comme aux grands, un bon accueil !!

Tour de France

Le Tour de France 2022 passera sur le territoire communal (secteur « La Joux des Ponts ») le dimanche 10 juillet 2022 : prévu aux alentours de 14h-14h15.

L'axe « Semsales - Vaulruz - Vuadens - Bulle » sera fermé dès 10h, le passage de la caravane publicitaire est attendu à 12h. La route sera à nouveau ouverte une demi-heure après les derniers cyclistes.

La circulation ne sera pas autorisée pendant près de cinq heures et les transports publics (bus) ne rouleront pas. Veuillez en tenir compte pour votre organisation personnelle ou professionnelle (exploitations agricoles comprises).

Cet évènement sportif est le 3^{ème} le plus regardé au monde, après les Jeux Olympiques d'été et la Coupe du monde de football. Près de 12 millions de spectateurs se massent au bord des routes pour assister à cette course. C'est pourquoi, la Jeunesse de Sâles organisera un petit stand « boissons-restauration » lors de cette journée. Plus de détails vous seront communiqués ultérieurement, par tout -ménage.

Brèves

- * Coordinations des mesures Covid-19 pour les écoles ;
- * Demande de reconsidération du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDCant), participation à une séance avec la Préposée à la transparence, mise à disposition de documents officiels, participation à une séance d'informations pour la création d'une Association de communes concernées par ce projet, choix des questions pour les votations communales du 15 mai 2022, décision de recourir et revendication avec le collectif des 11 communes auprès du Tribunal fédéral, à la suite de la prise de position du Conseil d'État, prise de position sur la modification du PDCant ;
- * Visites du bâtiment de la Couronne avec la commission financière ainsi que divers services et entreprises afin de faire un état des lieux pour les travaux à prévoir, visites avec trois potentiels futurs tenanciers ;
- * Etude de mise à disposition et visite de l'ancien bâtiment scolaire de Romanens dans le cadre de la recherche de nouveaux locaux pour le Service des curatelles ;
- * Validation du rapport d'investigation et étude de variantes d'assainissement SIPO Maules ;
- * Colmatage des fissures des routes communales, Sâles ;
- * Dissolution de l'ancienne entité du Foyer St-Joseph ;
- * Prise de position sur un éventuel achat du bâtiment de la Banque Raiffeisen Moléson, Sâles ;
- * Prise de position sur la consultation de l'avant-projet de loi sur le climat ;
- * Prise de position sur l'avant-projet de la loi portant sur la modification sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ;
- * Annonce des tombes à désaffecter au cimetière, dans la Feuille officielle ;
- * Attribution de deux parchets communaux, Sâles ;
- * Validation du concept de la commission seniors, pour la création d'un « sentier de l'Abbé Bovet » ;
- * Participation à diverses Assemblées (Communes fribourgeoises, délégués de l'EMS de la Sionge, Option Gruyère, Gruyère Tourisme, CO de la Gruyère, Triage forestier de la Sionge, etc.) ;
- * Visites des nonagénaires de la commune : Madame Anne-Marie Menoud et feu Thérèse Pittet ;
- * Opération « Coup de balai » par les écoles de Sâles-Vaulruz ;
- * Visite du Triage forestier de la Sionge.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 10 MAI 2022

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui se tiendra le

**Mardi 10 mai 2022 à 20h
au Restaurant de la Couronne à Sâles**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2021
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)
2. Comptes communaux 2021
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes d'investissement
 - 2.3 rapport de la commission financière
 - 2.4 vote
3. Investissement complémentaire 2022 : réfection de la Route du Rontet
 - 3.1 présentation
 - 3.2 rapport de la commission financière
 - 3.3 vote
4. Renouvellement de l'organe de révision pour la période 2022-2024
5. Nomination d'un membre supplémentaire à la commission financière
6. Nomination d'un remplaçant, à la suite d'un départ, à la commission de l'aménagement du territoire et énergie
7. Présentation et adoption des statuts de la nouvelle association de communes Secours Sud fribourgeois
9. Présentation et adoption des nouveaux statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère RSSG
10. Divers

Tous les documents relatifs aux objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée communale sont à disposition au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (mentionnées en page 2) ainsi que sur le site internet.

Le Conseil communal de Sâles



Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »

La maternelle se réjouit d'accueillir vos enfants à la prochaine rentrée.

Inscriptions possibles jusqu'au 31 août 2022. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune de Sâles.

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 16 DÉCEMBRE 2021

88 citoyens et citoyennes étaient présents lors de l'assemblée communale du jeudi 16 décembre 2021.

Budget communal 2022

Le budget de fonctionnement 2022 a été approuvé. Il prévoit un déficit estimé à CHF 324'848.—.

Il en a été de même pour le budget d'investissements, qui se solde avec un excédent de charges de CHF 7'509'440.—, selon les projets suivants acceptés par l'assemblée communale :

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------|
| * la réfection de la route forestière de Maules | CHF | 160'000.— |
| * la rénovation/agrandissement de l'Ancienne Ecole de Sâles | CHF | 4'500'000.— |
| * L'amélioration des espaces extérieurs du Centre sportif, drainage et remplacement de l'éclairage du terrain de football | CHF | 299'900.— |
| * l'achat de mobilier scolaire pour le complexe de Sâles | CHF | 31'000.— |

Plan financier

Il tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, d'obligations légales (figurant dans le procès-verbal) :

| | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----|-----------|
| * la réfection de la route du Rontet et du Grand-Clos | CHF | 300'000.— |
| * la réfection de diverses routes en 2023 | CHF | 300'000.— |
| * le traitement du site pollué de Maules | CHF | 100'000.— |
| * la revitalisation de la Sionge, secteur Pra Bocca | CHF | 240'000.— |
| * la création de deux bassins de rétention d'eau à Maules et Romanens | CHF | 60'000.— |
| * l'adaptation d'un arrêt TPF, selon la loi sur les handicapés (LHand) | CHF | 200'000.— |

Des investissements non prévus et urgents pourront venir s'y rajouter, de même que des projets pourront être repoussés. Les montants sont à titre purement indicatifs puisqu'ils n'ont pour la plupart pas fait l'objet d'estimation poussées.

Adoption du règlement des finances selon MCH2

L'obligation pour les communes et les associations intercommunales de tenir leur comptabilité selon MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), implique certains changements dont l'adoption d'un règlement des finances. Ce dernier n'a fait l'objet d'aucune remarque ni observation et fut approuvé par l'assemblée communale.

Réception des citoyens nés en 2003

25 jeunes citoyens de la commune sont nés en 2003 : 13 étaient présents et 4 excusés.



De g. à d.: Benoît Monod, Jeremy Pauchard, Florence Descloux, Clément Butty, Colin Tinguely, Baptiste Hassler, Julie Gremaud, Mathieu Descloux, Léonie Menoud, Grégory Favre, Juliette Meyer, Elsa Yerly et Adrien Hassler.

Cartes journalières CFF et covoiturage

La commune de Sâles ne vend pas de cartes journalières pour les transports publics. Toutefois, le portail AGFlexi vous permet de visualiser les tickets disponibles sur le site www.sugarcube.ch.

Trois places de parc sont à disposition pour le covoiturage, derrière l'église (contre l'étang, face audit bâtiment). Afin de connaître d'autres places, veuillez consulter le site www.frimobility.ch.

COMPTES COMMUNAUX 2021

Comptes de fonctionnement

Alors que le budget 2021 de fonctionnement prévoyait un déficit de CHF 58'728.05, les comptes 2021 bouclent sur un déficit de CHF 186'229.12, soit une détérioration de la situation de CHF 127'501.07. Sans un produit exceptionnel de CHF 112'000.— (solde 2019), la situation serait encore plus catastrophique et correspondrait à la perte prévue au budget 2022.

Comme dit dans le mot du Syndic, la situation ne pourra pas durer ainsi, une augmentation d'impôts devra être étudiée.

Comptes d'investissements

Tandis que le budget de fonctionnement enregistre les dépenses et les produits relatifs à un seul exercice, les comptes d'investissements pointent des dépenses pouvant s'étaler sur plusieurs années comptables. Vous trouverez ci-dessous la liste des montants investis en 2021 :

Certains investissements ne sont pas terminés. Selon les connaissances à ce jour, le montant voté pour l'assainissement des chauffages ne sera pas suffisant et un complément devra être présenté en assemblée communale.

Quelques chiffres clés

Afin de mieux comprendre les raisons de la mauvaise situation financière de notre commune :

- * au niveau des revenus, l'IPF (indice du potentiel fiscal) calculé sur la base des huit types d'impôts réguliers pour la commune de Sâles est de 78.39. Il n'a jamais été aussi bas, alors que la moyenne gruérienne est de 96.33 ;
- * au niveau des charges, l'ISB (indice synthétique des besoins calculé sur la densité de population – le taux d'emploi – la croissance démographique sur dix ans – le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus – le nombre d'enfants en âge scolaire et de moins de 4 ans) est de 99.75 alors que la moyenne du district est de 97.66 ;
- * le coefficient d'impôt de la commune de Sâles est de 80 alors que la moyenne du district est de 80.7 ;
- * la moyenne des impôts de notre commune est de CHF 3'842.— par contribuable, alors que la moyenne du district se situe à CHF 4'179.—, soit une différence de CHF 377.—. Rapportée à 950 contribuables et multipliée par le coefficient moyen d'impôts, il en résulte un manco de CHF 259'844.—.

Les comptes 2019 ont bouclé sur un déficit de CHF 51'236.21, tandis que les comptes 2020 sur un bénéfice comptable de CHF 12'189.31.

Le budget 2022 prévoit un déficit de CHF 324'848.26. Ces éléments sont à pondérer avec le fait que la commune de Sâles dispose d'une fortune nette de CHF 4'041'984.75 au 31 décembre 2021.

Vous trouverez, en pages suivantes, les tableaux détaillés des comptes 2021.

| <u>Positions</u> | <u>Comptes 2021 :</u> <u>résultats nets</u> <u>(- ex. charges) (+ ex. produits)</u> | <u>Différences par rapport au budget</u> <u>Raisons principales</u> |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0 Administration | - CHF 492'272.20 | Charges supérieures de CHF 72'642.20 Séances, tarif du Conseil communal en augmentation CHF 15'600.- (Séances CHF 5'300.- / tarif CHF 10'300.-) Frais de port élections cantonales CHF 2'700.- + Scrutateurs CHF 800.- Frais informatiques liés au module comptable MCH2 CHF 23'000.- Dossier juridique en cours CHF 4'000.- Cotisation à l'association des communes fribourgeoises CHF 2'100.- Achat de tablettes informatiques et chaises salle du conseil CHF 7'500.- Heures supplémentaires concierge CHF 16'800.- |
| 1 Ordre public | - CHF 54'439 | Charges inférieures de CHF 9'175.95 Service curatelle - moins de charges CHF 8'300.- Orcoc - moins de charges CHF 1'400.- Police du feu - frais d'interventions à charge de la commune CHF 1'200.- |
| 2 Enseignement et formation | - CHF 1'655'218.74 | Charges inférieures de CHF 284.01 Cycle scolaire obligatoire – conforme au budget Accueil extrascolaire plus d'élèves - plus de charges CHF 2'900.- Ecoles spécialisées – moins de charges CHF 7'300.- Formation professionnelle, bourses communales - moins de charges CHF 3'800.- Administration scolaire - plus de frais CHF 8'800.- (entretien des bâtiments, conciergerie écoles (COVID), gérance location) |
| 3 Culte, culture et loisirs | - CHF 343'829.92 | Charges supérieures CHF 28'379.57 Conservatoire cantonale - plus de charges liées CHF 3'200.- Entretien terrains football - plus de frais (maladie) CHF 16'900.- Entretien bâtiments - changement pompes EU, EC CHF 8'100.- Entretien matériel de gym CHF 4'200.- Energie, frais de conciergerie - moins de charges CHF 10'000.- Salle polyvalente - moins de locations (COVID) CHF 7'300.- |
| 4 Santé | - CHF 533'731.75 | Charges inférieures CHF 1'032.55 Home médicalisé - moins de charges liées CHF 1'032.- |
| 5 Affaires sociales | - CHF 683'372.00 | Charges inférieures CHF 23'667.35 EMS La Sionge - moins de charges CHF 22'000.- Crèches - augmentation subventions communales CHF 5'416.- Accueil familial de jour - diminution subventions communales CHF 9'654.- Invalidité - augmentation charges liées CHF 7'426.- Assistance - diminution charges liées CHF 3'300.- |
| 6 Transports et communications | - CHF 487'278.33 | Charges supérieures CHF 27'974.33 Entretien hivernal- plus de frais CHF 29'870.- Trafic régional- moins de charges liées CHF 5'037.- |
| 7 Protection et aménagement de l'environnement | - CHF 113'577.32 | Charges inférieures CHF 14'948.03 Déchetterie - augmentation des produits CHF 1'931. Cimetière - moins de charges CHF 2'861.- Site pollué - moins de frais entrepris CHF 8'700.- |
| 8 Economie | + CHF 6'949.54 | Produits inférieurs CHF 122.46 Conforme au budget Scierie - produits en moins CHF 4'850.- Triage - bénéfice en plus CHF 4'401.- |
| 9 Finances et impôts | + CHF 4'170'995.60 | Produits inférieurs CHF 47'490.40 Impôts personnes physiques - inférieurs de CHF 131'100.- Impôts personnes morales - supérieurs de CHF 120'500.- (solde 2019 exceptionnel) Impôts irréguliers - inférieurs de CHF 12'000.- Bâtiments - différence sur l'entretien (12'000,-) frais de gérance (1'900.-), aide-covid pour restaurant et appartements vacants (20'000.-) |
| Résultat de l'exercice Excédent de charges | - CHF 186'229.12 | + CHF 127'501.07 (différence par rapport au budget) |

| Comptes | Libellé | Budget selon crédit voté en assemblée communale | État des dépenses annuelles | Montants investis par années |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 140.509.00 | Achat nouvel équipement CSPI La Sionge | CHF 12'016.00 Voté le 01.12.2020 | Montant dépensé en 2021 Total des dépenses au 31.12.2021 Solde investissement | CHF 11'015.00 CHF 11'015.00 CHF 1'001.10 TERMINE |
| 290.503.10 | Assainissement chauffage et citernes | CHF 125'000.00 Voté le 10.12.2013 | Montant dépensé en 2015 Montant dépensé en 2018 Montant dépensé en 2019 Montant dépensé en 2020 Montant dépensé en 2021 Total des dépenses - 31.12.2021 | CHF 16'883.95 CHF 10'408.50 CHF 3'459.85 CHF 0.00 CHF 0.01 CHF 30'752.30 EN COURS |
| 620.501.00 | Plan quinquennal des routes et chemins agricoles subventionnés par les autorités foncières. | CHF 16'000.00 Crédit d'étude Voté le 11.12.2012 CHF 973'420.00 Plan quinquennal à la charge de la commune Voté le 29.04.2014 CHF 300'000.00 Complément route de Romanens, vers-chez-Descloux - Sâles Voté le 14.05.2019 | Montant dépensé en 2013 Montant dépensé en 2014 Montant dépensé en 2015 Montant dépensé en 2016 Montant dépensé en 2017 Montant dépensé en 2018 Montant dépensé en 2019 Montant dépensé en 2020 Montant dépensé en 2021 Total des dépenses - 31.12.2021 ./. Subventions reçues ./. Participations des privés | CHF 15'000.00 CHF 430'585.20 CHF 605'827.70 CHF 402'314.45 CHF 127'000.00 CHF 514'441.55 CHF CHF 188'813.55 CHF -50000 CHF 2'772'236.40 ./. CHF 979'329.00 ./. CHF 294'504.05 EN COURS |
| 620.501.03 | Réfection Impasse de la Buchille et étude de la réfection route de Romanens, secteur village | CHF 250'000.00 Crédit voté le 10.12.2019 | Montant dépensé en 2020 Montant dépensé en 2021 Total des dépenses au 31.12.21 Solde investissement | CHF 187'973.75 CHF 26'693.85 CHF 214'667.60 CHF 35'332.40 TERMINE |
| 620.501.06 | Réfection route de Romanens, secteur village | CHF 1'780'000.00 Voté le 01.12.2020 | Montant dépensé en 2021 Total des dépenses au 31.12.21 | CHF 20'589.35 CHF 20'589.35 EN COURS |
| 840.503.10 | Assainissement du bâtiment de La Scierie à Maules | CHF 166'000.00 Voté le 11.12.2018 | Montant dépensé en 2019 Montant dépensé en 2020 Montant dépensé en 2021 Total des dépenses - 31.12.2021 Solde investissement | CHF 4'465.00 CHF 143'201.60 CHF 11'301.95 CHF 158.968.55 CHF 7'031.45 TERMINE |
| 942.503.01 | Rénovation bâtiment La Rosaire 31 | CHF 1'570'000.00 Voté le 18.05.2021 | Montant dépensé en 2021 Total des dépenses - 31.12.2021 | CHF 23'863.50 CHF 23'863.50 EN COURS |

Une explication encore plus précise vous sera fournie lors de la prochaine assemblée communale.

Les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan figurent sur le site internet www.sales.ch et sont à disposition au guichet communal durant les heures d'ouverture.

Nicolas Hassler, Syndic

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE 2022

Réfection de la Route du Rontet

La Route du Rontet est, depuis longtemps, en mauvais état ; sa dégradation s'est encore accélérée ces dernières années. Aujourd'hui, celle-ci est à un stade situé à la limite où sa remise en état nécessiterait une réfection de ses fondations.

En effet, à l'heure actuelle une restauration du tapis est fondamentale, ce qui est préférable autant financièrement que sur la durée des travaux.

En matière de sécurité, cela devient également utile ! De plus en plus de trous se forment dans la chaussée et augmentent les risques de chutes des deux roues, de manière non négligeable. La Commune étant responsable de l'état de ses routes et des accidents engendrés par une dégradation de ces dernières, le Conseil communal estime la réfection de ce tronçon comme une priorité.



Les canalisations d'eaux claires et usées ont été vérifiées préalablement par un passage caméra. Cette analyse a montré quelques dégradations mais qui peuvent être corrigées sans avoir à creuser depuis la surface. Aucun coût supplémentaire n'est donc à prévoir pour les conduites et aucune fouille ne sera requise si les mesures correctives sont effectuées durant les années à venir.

Les travaux seront financés par un emprunt bancaire de CHF 180'000.—. Le Conseil communal vous propose donc de voter un crédit d'investissement de ce même montant pour cette route.

Plan de financement :

| | | |
|------------------------------------|------------|------------------|
| Génie civil | CHF | 145'000.— |
| Frais administratifs et techniques | CHF | 7'500.— |
| Divers et imprévus (10% du GC) | CHF | 14'500.— |
| TVA 7.7% et arrondi | CHF | 13'000.— |
| Investissement total TTC : | CHF | 180'000.— |

Coûts annuels occasionnés :

| | | |
|-----------------------------------|------------|----------------|
| Intérêts emprunt bancaire (1 %) | CHF | 1'800.— |
| Amortissement obligatoire (2.5 %) | CHF | 4'500.— |
| Total des frais annuels | CHF | 6'300.— |

Sébastien Esseiva, Conseiller communal

La diffusion d'informations via l'app « iGruyère » et Facebook

Téléchargez gratuitement l'application « iGruyère » pour être informé en temps réel sur les sujets d'actualité de Sâles et de vos entités favorites du district : fermeture exceptionnelle d'une route, changement d'horaire de la déchetterie, etc.

L'administration communale partage également du contenu sur sa page Facebook « Commune de Sâles », abonnez-vous !

Disponibles sur AppStore et Google Play Store.



TRAVAUX EN COURS

Le projet de réfection de la traversée de Romanens avec la construction du nouveau trottoir est en cours !

Différentes étapes préliminaires sont nécessaires avant le début des travaux : actuellement, nous sommes dans la phase de l'appel d'offres. Ce dernier doit être publié sur la plateforme SIMAP ainsi que dans la Feuille officielle dans le courant du mois de mai.

Une fois les offres reçues, leur évaluation désignera l'entreprise gagnante qui débutera les travaux au mois de septembre et ce pour une année environ.

Avant d'arriver à cette étape, il a fallu préparer un projet dont un dossier de mise en examen préliminaire en vue de la mise à l'enquête pour le trottoir.

Pour le conseil communal, ce projet a consisté, jusqu'à aujourd'hui, à préparer et signer des conventions pour les emprises sur les parcelles des citoyens concernés et à réfléchir sur les problématiques connexes, notamment les habitudes des piétons. Ce qui a mené à une prolongation du trottoir de quelques mètres devant la Route du Haut des Roches ainsi que sur les problèmes récurrents d'évacuation des eaux de pluie, pour lesquels des plans d'archives ainsi que le passage d'une caméra dans les conduites ont permis de trouver des solutions.

De plus amples informations seront données au cours des travaux.

Sébastien Esseiva, Conseiller communal

PROJET DU VOLET ÉOLIEN - VOTATIONS COMMUNALES DU 15 MAI 2022

Le sujet éolien étant toujours d'actualité, le Conseil communal a pris la décision de demander la reconsidération du volet éolien du Plan directeur cantonal (PDCant). Associé à 11 autres communes et avec l'appui d'un avocat, le dossier a été porté au Tribunal fédéral.

Lors de la révision du PDCant, la commune a également fait part de ses observations. Comme débatu lors de la dernière assemblée communale, nous en avons profité pour mettre en avant la solution de la biomasse.

L'avis de la population ainsi que l'autonomie communale sont importants. Par souci de transparence, le Conseil communal de Sâles a toujours indiqué que la population, touchée directement par cette thématique, aurait le dernier mot, quand bien même l'intérêt supérieur de la Confédération et du Canton pourrait être invoqué et la validité de cette votation n'avoir de fait, aucune valeur contraignante.

Pour rappel, le Conseiller d'Etat, Monsieur Olivier Curty, dans La Liberté du 25 mai 2021 indiquait : *« Au XXIème siècle, on ne peut clairement pas imposer un parc éolien aux communes qui ne le souhaitent pas. D'autant plus que la réalisation passe par la modification du plan d'aménagement local est de la compétence communale. »*.

Pour cela, un plébiscite communal se tiendra le 15 mai 2022 dont chaque citoyen de la commune a reçu le matériel, accompagné des arguments de chaque camp (Groupe E Greenwatt SA ainsi que l'Association Paysage Libre Suisse) ; cette façon de faire paraissait la meilleure aux yeux du Conseil communal.

Avec les articles parus dans la presse ou sur internet des pro et anti parcs éoliens, chacun pourra faire son choix qui lui semblera le plus juste.

SECOURS SUD FRIBOURGEOIS : STATUTS DE LA NOUVELLE ASSOCIATION

En adoptant la loi sur la Défense Incendie et les Secours (LDIS), le Canton de Fribourg impose aux communes des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse de se regrouper en une association pour gérer les sapeurs-pompiers ainsi que les ambulances.

Du côté opérationnel, cette loi a pour objectif de déployer les sapeurs-pompiers en fonction des risques et non plus des frontières politiques.

Pour la mise en place opérationnelle de cette nouvelle loi, le Conseil d'État a constitué une nouvelle autorité : la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS). Cette dernière a notamment défini l'emplacement des stations de départ, les effectifs minimaux de sapeurs-pompiers mais également les périmètres des associations de communes.

Qui dit association de communes dit une structure administrative pour l'ensemble des pompiers et des ambulances pour le sud du Canton. Cette partie organisationnelle est laissée aux Communes.

Pour ce faire, des groupes de travail ont mis en place les bases pour qu'une association puisse être créée. Ces dernières intègrent principalement des propositions sur l'organisation future, l'organigramme, les budgets, etc. Outre les propositions et ébauches, des statuts ont été élaborés et votés par l'assemblée des délégués (un ou deux membres de chaque Conseil communal). Ainsi, par l'approbation des statuts le 24 février 2022, l'association est née.

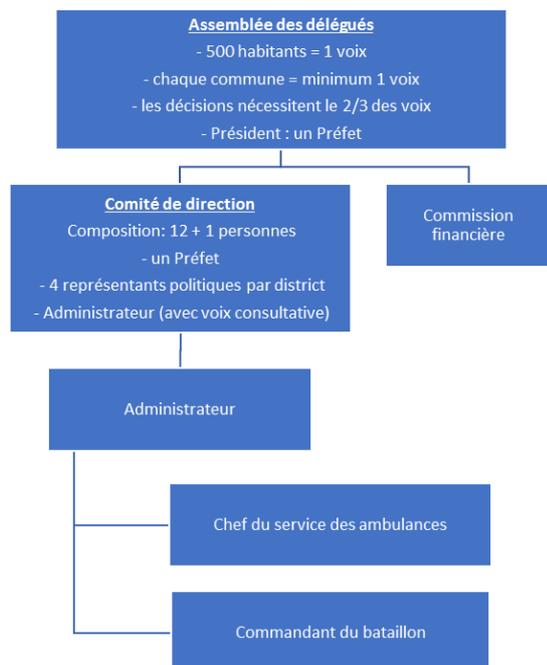
Aujourd'hui, les groupes de travail ont été remplacés par un comité élu par l'assemblée des délégués et l'assemblée elle-même. Les communes, au travers de ce comité et de cette assemblée, ont aujourd'hui toutes les cartes en mains pour décider de la nouvelle organisation. Cela comprend autant le montant de la taxe d'exemption que l'emplacement de l'administration en passant par l'achat ou la location des casernes existantes.

Toute cette partie organisationnelle et politique est définie par des statuts qui vous seront soumis à un vote pour les approuver. Ci-dessous un résumé des points importants :

Nom

L'association de communes porte le nom de Secours Sud fribourgeois.

Organisation



Population

- * Les personnes âgées de 18 à 40 ans sont astreintes à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers ;
- * Les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle ;
- * La taxe d'exemption est limitée à CHF 200.— au maximum (elle n'est pas encore définie aujourd'hui) ;
- * Diverses exonérations de taxe sont prévues, notamment pour les membres, les personnes au bénéfice d'une rente AI, astreintes au service d'urgence, des services d'ambulances ou des corps de police cantonale, les jeunes de 18 à 20 ans, etc. ;

Le Conseil communal préavis favorablement à l'acceptation de ces statuts, en consultation au guichet de l'administration Communale.

Pour tout renseignement complémentaire, Monsieur Sébastien Esseiva, Conseiller communal en charge du service du feu, se tient à votre disposition (079 426 42 40 ou sebastien.esseiva@sales.ch).

MESSAGE DE LA COMMISSION SENIORS

Cantines pour seniors

Lors de l'édition « Les Quatre font la Une » d'avril 2021, la Commission seniors avait proposé de mettre en place une livraison de cantines à domicile, si demande il y avait.

Nous tenons à vous informer qu'à ce jour, aucune demande de personne nécessitant de cette offre, ni même prête à rejoindre une équipe de bénévoles pour les livraisons, n'a été reçue. De ce fait, ce service n'est, à l'heure actuelle, pas mis en place dans notre commune.

Café, rencontre et partage

Le deuxième « Café, Rencontre et Partage » a eu lieu à la Scierie de Maules, le jeudi 10 mars dernier. Il a rencontré un franc succès ; un moment de partage tout en simplicité, égayé par les chants des élèves de 3H de Maules et de leur enseignante, Madame Sophie Davet. L'ensemble de la Commission seniors se réjouit d'ores et déjà de vous revoir lors de prochaines rencontres ! Les dates futures seront communiquées sur le site internet de la commune, via iGruyère, par des affiches dans les différents commerces environnants ainsi qu'aux quatre piliers publics.

Marche de printemps sur les hauts de Maules

Le mardi 10 mai prochain, Madame Marie-José Roeske vous donne rendez-vous à 9h à la Scierie de Maules pour une marche d'environ une heure. En cas de météo capricieuse, cette activité sera reportée au mardi suivant, le 17 mai, même heure.

Le thé dansant reprend !

Tous les mardis de 14h à 17h, jusqu'au 20 décembre 2022 (sauf en juillet et août), à la Grande salle de l'Hôtel de Ville, à Bulle. Ouvert à tous ! Plus de renseignements sur www.bulle.ch/seniors

Pour les futures éditions des « Quatre font la Une »

N'hésitez pas à nous partager une anecdote, un petit texte en patois, une recette, une photo ou autres afin d'étoffer cette page pour les futures éditions de ce journal communal. Contactez sans plus attendre Madame Isabelle Seydoux au 079 530 19 33.

Beau printemps à tous !

HABITER DE MANIÈRE PLUS SÛRE À UN ÂGE AVANCÉ

La plupart d'entre nous souhaiterait vieillir dans sa propre maison.

Or, de nombreuses logements ne sont pas adaptés aux besoins des personnes âgées et comportent des obstacles ainsi que des barrières qui peuvent entraver leur autonomie et ainsi compromettre leur sécurité.

Une chute signifie parfois la fin de la vie autonome. C'est pourquoi, il est important de se poser la question de l'adaptation de son domicile suffisamment tôt, afin de pouvoir le rendre aussi sûr et pratique que possible.

Le service **Qualidomum**, créé dans le cadre de la politique cantonale en faveur des personnes âgées Senior+, offre aux personnes âgées et à leurs proches un conseil personnalisé par des ergothérapeutes conseillères. En partenariat avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère, ce conseil est désormais proposé gratuitement, une fois par mois à partir du 4 février 2022.

La conseillère de Qualidomum sera présente le premier vendredi de chaque mois, de 14h à 17h, dans les locaux du Réseau Santé et Social de la Gruyère, Rue de la Lécheretta 18, 1630 Bulle.

Les personnes intéressées peuvent trouver de plus amples informations sur www.fr.ch (onglet « Senior+ : Offre et informations ») ou envoyer un email à info@ergo-prealpes.ch.

N'hésitez pas à profiter de cette offre !



- Votre logement vous pose des problèmes du fait de votre âge ou de votre handicap ?
- Vous aimeriez savoir comment rendre votre logement plus sûr et plus pratique ?
- Vos parents âgés souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et vous aimeriez les soutenir dans cette démarche ?
- Vous êtes locataire ou propriétaire et souhaitez mener une réflexion à long terme sur votre logement ?

qualidomum
POUR UN LOGEMENT PLUS SÛR
ET PLUS PRATIQUE

PROJET « EMS GRUYÈRE - HORIZON 2030 »

L'enjeu de la votation de septembre 2022 en Gruyère

1. ANALYSE DE LA SITUATION

Le vieillissement de la population oblige à repenser largement à l'accompagnement des personnes âgées.

S'ajoute les défis de la pénurie de personnel, des compétences accrues ou spécialisées dont il faudra disposer et des enjeux sur la pérennité du financement du système de santé et d'accompagnement du grand âge, leurs besoins et le maintien à domicile.

Dans ce contexte, la nécessité est de penser à de nouvelles manières d'organiser le travail et la délivrance des prestations pour répondre à ces défis multiples, elle constitue aussi une opportunité pour examiner le fonctionnement des organisations, notamment en créant les conditions pour qu'elles travaillent ensemble et qu'elles tirent parti d'une diversité utile.

Les nouveaux modèles visés doivent assurer l'attractivité des institutions pour le personnel comme pour leurs bénéficiaires.

Entre 2000 et 2020, le district de la Gruyère a répertorié une augmentation de 766 personnes âgées de 80 ans et plus. Pour les vingt prochaines années, 3'000 personnes âgées de 80 ans et plus viendront s'ajouter aux chiffres actuels. L'impact du vieillissement entre les années 2000 et aujourd'hui a déjà été considérable pour les EMS : les résident(e)s sont toujours plus âgé(e)s et, désormais, plus dépendant(e)s. Un tel accroissement, sans adaptation des capacités d'accueil desdits EMS, est impensable.

Même si nous observons une amélioration générale de l'état de santé des aîné(e)s, même si les prestations permettant de prolonger le maintien à domicile se développeront encore à l'avenir, une augmentation du nombre de lits en EMS est inévitable ; elle pourrait même être conséquente à l'horizon 2045.

| | Effectifs | | Projections | | | | |
|--------------------|-----------------------------|-------|-------------|--------|--------|--------|--------|
| | 2000 | 2020 | 2025 | 2030 | 2035 | 2040 | 2045 |
| 65+ ans en Gruyère | 5'573 | 8'985 | 10'700 | 13'000 | 15'100 | 16'900 | 18'300 |
| | Variation 2020-2045 : 104 % | | | | | | |
| 80+ ans en Gruyère | 1'499 | 2'265 | 2'900 | 3'700 | 4'400 | 5'300 | 6'600 |
| | Variation 2020-2045 : 191 % | | | | | | |

Pour l'année 2020 : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82

Pour l'année 2000 et les projections : Projections démographiques pour le canton et les districts 2019-2045, Canton de Fribourg, Service de la statistique, 11 octobre 2019 (Scénario moyen pour les projections).

| | Situation 2020 | Planification 2025 | Projections de l'Obsan avec objectif de descendre le ratio à 16 lits pour 100 seniors de plus de 80 ans (Actuellement 24) | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------|--------|
| | | | 2030 | 2035 | 2040 | 2045 * |
| Nombre de lits EMS District de la Gruyère (Rapport PSLD 2016-2020) Chiffres connus en 2019 | 521 | 521 | 548 | | | |
| Nombre de lits EMS District de la Gruyère (Rapport PSLD 2021-2025) | 521 | 521 | 587 | 703 | 840 | 1'056 |
| Augmentation en % par rapport à 2020 | | | 13% | 35% | 61% | 102% |
| Augmentation en % prévue par le canton de Vaud | | | | | 59% < 77% | |

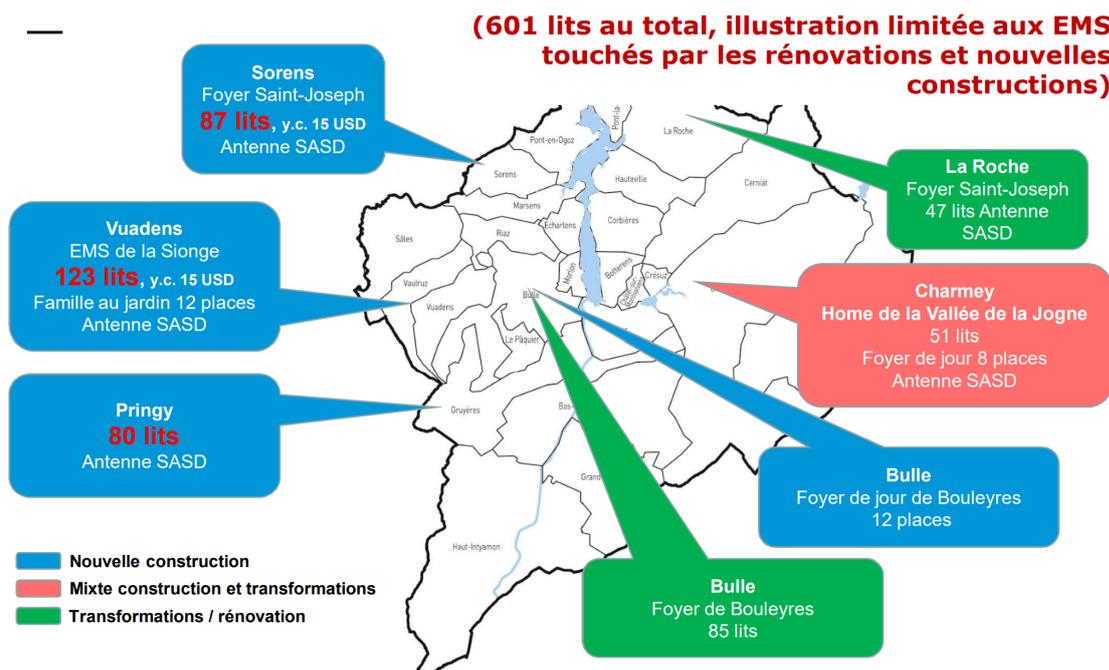
DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES, Planification des soins de longue durée 2021-2025, Rapport du canton de Fribourg, 14.12.2020 https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-01/Rapport%20de%20planification%20des%20soins%20de%20longue%20dur%C3%A9e%202021-2025_20201214.pdf
CANTON DE VAUD, Prise en charge médico-sociale et sanitaire des seniors à l'horizon 2040, septembre 2017
* Estimations chiffrées par le RSSG, toutes choses égales par ailleurs

2. LE PROJET EN TERMES DE CAPACITE

Les sites choisis pour de nouvelles constructions, pour des transformations ou rénovations figurent dans l'illustration ci-dessous, le but étant de maximiser le nombre de lits par EMS sur les terrains choisis pour les nouvelles constructions.

Aussi, le projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 » s'organise afin d'offrir au total 601 lits pour un coût total estimé à CHF 142'100'000.—.

Chaque EMS sera ancré à une région de la Gruyère et offrira une palette importante de services afin d'accompagner les parcours de vie des seniors. Au fil du temps, de l'ouverture des nouveaux sites, les EMS devront s'organiser autour d'une collaboration plus intense, en termes de partage des compétences et des moyens techniques tout en gardant une autonomie.



Les faits sont là : Les Gruériennes et les Gruériens vont vivre plus longtemps et ils seront de plus en plus nombreux à atteindre un âge parfois très avancé.

Cette réalité nous appelle à prendre conscience de l'évolution démographique chez les seniors et à construire de nouvelles structures, certaines étant vétustes, ainsi que d'adapter notre offre en matière du nombre de lits.

Les villages du bassin de la Sionge sont d'autant plus concernés ; nos deux foyers de Sâles et de Vuadens ont un réel besoin d'être remplacés par une nouvelle structure adaptée aux besoins de leur personnel et de leurs résidents.

Cela fera l'objet d'une modification de statuts dont vous trouverez des explications ci-dessous et en page suivante.

RÉSEAU SANTÉ ET SOCIAL DE LA GRUYÈRE (RSSG) : STATUTS

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), les communes ainsi que les associations intercommunales se voient dans l'obligation de tenir leur comptabilité selon MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), ce qui implique certains changements. Notamment la mise à jour des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère).

En plus de cela, un « toilettage » de la forme a été effectué : les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont examiné, puis préavisé favorablement les documents.

Afin de répondre à la LFCo, l'ensemble des associations intercommunales de notre district ont apporté des modifications de même type à leurs statuts, qui ne font pas l'objet d'un point à l'ordre du jour de nos assemblées communales car elles sont mineures.

Toutefois, en complément des adaptations apportées aux statuts du RSSG, la limite d'endettement a été portée de 80 millions à 140 millions de francs afin de faire face aux coûts futurs liés au projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 » (cité ci-dessus). En vertu de l'art. 38 al. 1, les communes membres doivent approuver l'augmentation de la limite d'endettement.

Aussi, les statuts révisés sont à disposition auprès de l'administration communale et sur le site internet de la Commune. Ils feront l'objet d'une brève présentation en assemblée, où ils devront être votés : le Conseil communal préavise favorablement l'acceptation de ces derniers.

Pour tout renseignement complémentaire, Madame Isabelle Seydoux, Conseillère communale en charge de la santé, des seniors et du social, se tient à votre disposition (079 530 19 33 ou isabelle.seydoux@sales.ch).

VOEUX DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal adresse ses sincères félicitations aux parents de :

- * Mathéo Santos Lourenço, né le 5 novembre 2021, fils de Milene et Maco Daniel ;
- * Romain Dupasquier, né le 10 novembre 2021, fils d'Alice et Lucien ;
- * Estelle Maradan, née le 23 novembre 2021, fille de Laura et Fabrice ;
- * Miriam Langiu Sechi, née le 15 décembre 2021, fille de Mariantonietta et Maicol ;
- * Simon Descloux, né le 28 décembre 2021, fils de Maude et Rémy ;
- * Ilian Paqarizi, né le 4 janvier 2022, fils de Mélissa et Dardan ;
- * Alice Seydoux, née le 11 janvier 2022, fille d'Isabelle et Benoît ;
- * Lyvia Savary, née le 19 février 2022, fille de Lionel et Cyndie ;
- * Maria Fernandes Monteiro, née le 5 mars 2022, fille de José Carlos et Cândida Marília.



Une délégation du Conseil communal a rendu visite à Madame Anne-Marie Menoud de Sâles, née le 11 décembre 1931, à l'occasion de ses 90 ans.

Nous lui souhaitons encore un très heureux anniversaire ainsi que la santé, la joie et la prospérité pour de nombreuses années encore.

GUERRE D'UKRAINE

Pour information, les citoyens hébergeant déjà des réfugiés ukrainiens en cette période de guerre, sont priés d'en informer l'ORS par email à ukraine@ors.ch ou par courrier postal à ORS Suisse, Route du Petit-Moncor 1A, 1752 Villars-sur-Glâne.

Les habitants disposés à les accueillir doivent remplir un formulaire se trouvant sur le site www.fr.ch (onglet « Ukraine : hébergement, démarches asile et bénévolat »). Cela permettra à l'Etat de savoir où les placer.

Les enfants doivent être inscrits à l'école (cela est obligatoire), selon le système standard Suisse, en français.



En cas de questions, nous vous prions de contacter l'ORS au 026 425 41 41 ou à ukraine@ors.ch.

DÉCHETTERIE

Horaires

| | |
|------------------|----------------------|
| MARDI | 18h00 - 19h00 |
| VENDREDI | 17h30 - 19h00 |
| SAMEDI | 9h00 - 11h30 |



VIGNETTES POUR SACS-POUBELLE

Pour rappel, les vignettes à coller sur les sacs-poubelle ainsi que sur les containers sont en vente auprès de l'Administration communale, au bar « Chez Christiane », aux laiteries de Rueyres et Romanens, ainsi qu'au Denner à Vaulruz.

En cas d'infraction, le règlement communal prévoit une amende de CHF 100.— à CHF 1'000.— pour les contraventions.



LES ENTREPRISES SÂLOISES

La commune communique la liste des entreprises actives sur le territoire, via son site internet .

Dans le but de soutenir le commerce local, le Conseil communal propose également de publier, au fur et à mesure, les coordonnées des entreprises qui en font la demande. Afin de proposer ce service de manière utile et équitable aux lecteurs de « Les Quatre font la Une », il a fixé les règles suivantes :

- * les sociétés ou entreprises sont représentées par une personne physique ;
- * l'entreprise est domiciliée sur la commune ;
- * seules les sociétés ayant demandé à être publiées apparaîtront ;
- * seules les sociétés offrant un service ou des biens utiles aux habitants de la commune seront publiées ;
- * la publication se fera sous forme de liste, comprenant le nom de l'entreprise, le nom de la personne de contact, le numéro de téléphone ou de portable, l'adresse postale, l'adresse mail et le nom du site internet ;
- * le conseil communal définira seul la pertinence de la publication et de l'ordre de parution, selon les critères ci-dessus.

Intéressé ? Faites parvenir vos informations écrites à l'administration communale.

Fabio Peinture

Travaux de peinture et de rénovations
Fabio Mazzoccatto
Route de la Joretta 1
1625 Sâles

079 175 90 62

Fabio.peinture@outlook.com

Coiffure Christel

Coiffure
Impasse de la Buchille 26
1626 Romanens

026 912 07 06

079 314 61 89

DU CHANGEMENT À LA COMMUNE

Restaurant de la Couronne

Comme vous le savez tous déjà, c'est avec regret que nous avons appris le départ à la retraite de Monsieur et Madame Christian et Catherine Sauterel, tenanciers de l'auberge communale.

Depuis janvier 1992, Christian et Catherine font partie du paysage : ils ont su faire rayonner le nom de Sâles dans la gastronomie. Grâce à leur travail acharné et la qualité de leurs services, de nombreux visiteurs ont pu situer le village sur une carte !

Nous ne pouvons pas leur décerner d'étoile au Guide Michelin ou de toque au Gault et Millau, mais nous leur accordons à chacun une « Couronne » pour leur 30 années de fidélité ainsi que la qualité de leur service dans cet établissement communal.

Le Conseil communal les remercie encore et leur souhaite une très belle et longue retraite....



Administration communale

À partir du 1^{er} janvier 2022, la Commune de Sâles accueille une nouvelle secrétaire communale : Madame Prescilia Genoud, née en 1998, nous venant de la commune voisine de Semsales.



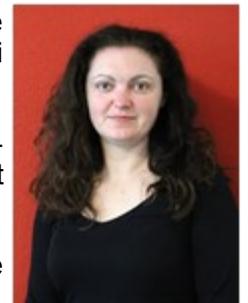
Après un apprentissage d'employée de commerce auprès de l'Office du Tourisme de Châtel-St-Denis/Les Paccots & la Région, elle a effectué un séjour linguistique à l'étranger. Elle a ensuite rejoint un notaire à Château d'Oex, qu'elle a ensuite quitté afin de mettre ses connaissances et son dynamisme au service de notre commune.

Après quelques mois déjà, Prescilia a rapidement su mettre ses compétences et son sens des responsabilités à disposition du Conseil communal. Nous sommes persuadés qu'elle sera à même de fournir un service de qualité également à la population sâloise et nous lui souhaitons la bienvenue !

En effet, c'est avec regret que le Conseil communal a pris acte de la décision de départ de notre ancienne secrétaire communale, Madame Estelle Chayrou, qui avait débuté ses fonctions le 1^{er} février 2016.

Estelle a, de par ses qualités rédactionnelles et sa discrétion, su se montrer indispensable tout au long de ces cinq années. Elle a été quelqu'un de très précieux et d'apprécié au sein de l'administration communale.

Au nom de tous, nous lui disons un grand MERCI et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle vie.



Conciergerie et édilité

La Commune de Sâles a le plaisir de vous présenter son futur apprenti, Monsieur Enzo Binggeli.

Originaire de Vuadens, il effectue un stage depuis le 14 mars 2022 avec notre concierge, Claude et notre voyer, Yves.

Le 1^{er} juillet prochain, il débutera sa formation d'agent d'exploitation au sein de notre commune pour une durée de 3 ans avec une répartition de 60% en conciergerie et 40% à l'édilité.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà plein succès dans son apprentissage !

PENSEZ AUX VACANCES C'EST BIEN ! MAIS À VOS PAPIERS D'IDENTITÉ AUSSI...!

Carte d'identité

☞ apportez-nous une photo passeport récente (moins d'une année), en couleur, et votre ancienne carte afin de pouvoir l'annuler ;

ou

☞ rendez-vous directement au Service de la population - secteurs passeports - à Granges-Paccot (Route d'Englisberg 11), avec votre carte d'identité (les photos sont faites sur place).

Passeport biométrique ou demande combinée (carte d'identité et passeport)

☞ rendez-vous directement au Service de la population - secteurs passeports - à Granges-Paccot (Route d'Englisberg 11), avec vos documents d'identité (les photos sont faites sur place).

Infos supplémentaires, tarifs et durée de validité

Dans le cas-où vous souhaiteriez vous rendre à Granges-Paccots, pensez à réserver un créneau, cela vous évitera de devoir patienter (026 305 15 26 ou fr.ch/spomi).

Le délai de livraison des documents et de 7 à 10 jours ouvrables. Envoi sous pli recommandé, à votre domicile.

Carte d'identité

CHF 35.—, enfants 0-17 ans (validité 5 ans) // CHF 70.—, adultes dès 18 ans (validité 10 ans)

Passeport

CHF 65.—, enfants 0-17 ans (validité 5 ans) // CHF 145.—, adultes dès 18 ans (validité 10 ans)

Carte d'identité + passeport

CHF 78.—, enfants 0-17 ans (validité 5 ans) // CHF 158.—, adultes dès 18 ans (validité 10 ans)

BOURSE D'ETUDE ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les étudiant(e)s et apprenti(e)s de la commune peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.— par année scolaire, jusqu'à leurs 20 ans (durant l'année concernée).

Pour obtenir cette bourse, nous vous remercions d'apporter, à l'administration communale, une attestation de formation de la période concernée ainsi que vos coordonnées bancaires, jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Toutes les informations concernant les manifestations et sociétés organisatrices sur www.sales.ch



Pour les spectacles de l'Association culturelle La Lisière, rendez-vous sur www.lalisiere.ch.

N'oubliez pas de faire part de vos événements à La Gruyère Tourisme, elle se fera un plaisir de les partager sur le site internet de l'Union fribourgeoise du Tourisme (www.fribourgregion.ch).

INFORMATION DE LA FSG SÂLES

Lors de notre dernière édition des « Quatre font la Une », la « *Page ouverte à* », a été adressée à la FSG Sâles. Cette société vous a présenté son prochain spectacle, initialement prévu en février dernier.

COVID-19 oblige, la **FSG Sâles s'est vue contrainte de déplacer ses représentations aux 28, 29 et 30 avril 2022**, même heure, même endroit (20h15 à la Lisière). Plus d'informations se trouvent sur son site (www.fsg-sales.ch).

PAGE OUVERTE À... L'ASSOCIATION CULTURELLE « LA LISIÈRE »



... Un peu d'histoire

« L'artiste est celui qui nous montre du doigt une parcelle du monde » disait JMG Le Clézio. Et qui sait si l'envie de faire de La Lisière un lieu de culture et de rencontre n'avait pas cette intention ? Née au printemps 2015 de la rencontre entre Jean-Marc Piguet et Delphine Buresi, l'Association culturelle de La Lisière a précisément pour but le développement d'activités culturelles et l'organisation de spectacles dans la salle polyvalente de Sâles.

À ce jour, ce sont 27 spectacles d'humour, de théâtre et de musiques qui ont été joués à La Lisière, drainant en moyenne 600 spectateurs par saison. Nous engageons des professionnels de la scène pour les cinq spectacles que nous programmons par an (actuellement 7^{ème} saison).

Une organisation, une équipe dynamique

Le comité, bénévole et motivé, est composé de sept membres, chacun avec des responsabilités particulières : Florence Genoud Bailat (présidente), Jean-Marc Piguet (vice-président et responsable du site), Caroline Favre (secrétaire), Françoise Ruffieux (trésorière), Patricia Pasini (bar et intendance), Sandrine Baechler (bénévole) et Bruno Yerly (sponsoring). Nous avons une employée, responsable de la programmation et de la communication : Delphine Buresi Broggio. Notons l'importance de la quinzaine de bénévoles qui prêtent leur collaboration pour de multiples tâches afin d'assumer le bon déroulement des spectacles, ainsi que de la fidélité de Patrice et Mathieu Gremaud à la technique.



Les activités ... diverses et variées

Le comité se réunit pour préparer la saison future, en collaboration avec Delphine Buresi Broggio. Petit aperçu des différentes activités nécessaires pour créer une saison : choisir dans l'offre des spectacles et décider, établir le budget et les comptes, communiquer, trouver des sponsors, mobiliser les bénévoles, accueillir, coordonner l'ensemble, préparer chaque spectacle et en faire le bilan, prévoir, remédier aux imprévus ... C'est un engagement, mais surtout un plaisir lorsque l'on voit sortir des spectateurs satisfaits, souriants et enchantés de leur soirée et des artistes comblés. La plus belle récompense pour toute l'équipe !



L'avenir ...

Depuis 2015, la composition du comité n'a que peu changé. Certes, la machine tourne ... mais l'équipe souhaite vivement être relayée. Pour que cette belle aventure puisse continuer, des forces nouvelles sont nécessaires. **N'hésitez pas à nous rejoindre** pour une tâche précise ou pour un engagement au comité. Florence Genoud Bailat est prête à recevoir votre appel : 076 369 37 14

Et surtout, Sâloises et Sâlois, lectrices et lecteurs des « Quatre font la Une », **venez à La Lisière !** Notre saison 7 se terminera le 14 mai 2022 avec le magnifique spectacle de Brigitte Rosset : « Ma cuisine intérieure » dont le menu s'annonce... alléchant... Vous y êtes attendus et bienvenus ! La saison 8 se dit déjà prometteuse.

Le comité de La Lisière